



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHÌ à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

Etaient absents :

M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171106-2017_262-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Publication : 06/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 06 novembre 2017
Délibération N°2017/262

Participation à l'édition 2018 du concours CUBE 2020

M. le maire expose à l'assemblée :

Dans un souci de préservation de l'environnement mais aussi de réduction des consommations énergétique de ses bâtiments, la Ville d'Ajaccio a inscrit comme priorité la maîtrise de l'énergie et en particulier au sein de ses bâtiments qui représentent l'un des postes de consommation le plus important.

Les consommations d'énergie d'un bâtiment sont le produit de trois facteurs, la qualité de son bâti, la qualité de l'exploitation technique et le bon usage qui en est fait par les occupants. S'il est facile de travailler sur les deux premiers facteurs relevant essentiellement de la technique, il est plus compliqué de « travailler » sur le facteur humain, c'est à dire d'entraîner les occupants à un usage responsable.

Le Concours Usages Bâtiment Efficace 2020 (CUBE 2020) est une action d'intérêt général visant à aider les utilisateurs de bâtiments tertiaires ou d'habitation collectifs à diminuer efficacement leurs consommations en agissant sur les leviers de l'usage, un meilleur pilotage et exploitation, en mettant en œuvre une compétition ludique entre les candidats.

Pendant une période d'un an, les utilisateurs des bâtiments candidats au concours devront, grâce à l'amélioration de leur exploitation, des actions techniques légères et leur mobilisation sur des éco-gestes, comme d'une meilleure adéquation du pilotage aux usages réels, réaliser des économies d'énergie par rapport à une consommation de référence déterminée à partir des consommations des années antérieures.

Les économies d'énergie, constatées à partir des factures d'énergie mensuelles déclarées par les bâtiments candidats, donneront lieu à un classement mensuel par catégories de concours, puis à un classement final et à des prix.

Les bâtiments en compétition se verront également attribuer des médailles (bronze, argent, or ou platine) en fonction de l'atteinte de seuils absolus d'économies d'énergie (indépendamment de leur classement).

Une animation et une communication importante accompagnera le concours afin de mettre en valeur les entreprises engagées et les meilleurs résultats.

Les médailles sont organisées comme suit :

- Tout bâtiment candidat qui effectuera 10% d'économies d'énergies cumulées pendant le concours se verra remettre une médaille de bronze,
- A partir de 15% d'économies d'énergies, le candidat reçoit une médaille d'argent,
- A partir de 20% d'économies d'énergies, le candidat est médaillé d'or,
- Les candidats qui feront 25% d'économies d'énergies dans CUBE 2020 seront récompensés de la médaille de platine

Bénéfices attendus :

- Susciter une dynamique locale de maîtrise de l'énergie, créer une démarche et des outils reproductibles par d'autres administrations et collectivités,
- Améliorer le confort d'usage des bâtiments,
- Mobiliser les équipes de manières ludiques,
- Être exemplaire.

Condition de réussite :

- Implication de la direction municipale et de tous les services concernés.

Fin Avril 2017 l'ADEME Corse était classé 2^{ème} avec 14 % d'économies d'énergie réalisées.

Les bâtiments qui intégreront le concours sont les suivants :

- La Direction Générale des Services Techniques
- L'école maternelle du Parc Berthault

Les inscriptions au concours ouvriront en décembre 2017 et la ligne de départ des candidats aura lieu le 1^{er} juillet 2018 pour un an.

Le Coût de cette inscription s'élève à hauteur de 850 € HT par bâtiment soit un coût total prévisionnel de 1 700 € HT.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser l'inscription des bâtiments cités à concourir à l'édition 2018 du CUBE 2020 ;
D'autoriser Mr le maire à régler les frais d'inscription.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Madame Nicole OTTAVY, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 02 novembre 2017 ;

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'inscription des bâtiments cités à concourir à l'édition 2018 du CUBE 2020.

M. le maire à régler les frais d'inscription.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI